

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2025-110**

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

**Représentés** : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Danielle ANDREY, M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION.

**Secrétaire de séance** : M. Tony BESANCON.

---

**OBJET : FONDS COMMUN POUR LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI ANCIEN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa consultation du 12/12/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité,

- D'ATTRIBUER les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- Et CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

**Le secrétaire de séance**

**Tony BESANCON**

Le Président,



**Benoît SINGLIT**

---

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2026  
Et de sa publication ou notification le 05/01/2026

Annexe à la Délibération DB2025-110

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Coût du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
	7 rue du moulin 08240 VERPEL	Façade	Rénovation d'une façade	4 279 €	4 279 €	<b>2 139.50 €</b>	855.80 €	1 069.75 €	213.95 €
	30 rue de la 6 <sup>e</sup> DIC 08240 SOMMAUTHE	Façade	Rénovation d'une façade	3 586 €	3 586 €	<b>1 793 €</b>	717.20 €	896.50 €	179.30 €
	2 rue Fanot 08390 TANNAY	Façade	Rénovation de 3 façades Et un muret	3 005 € 5 104 € 1 752.50 € 883 €	3 005 € 5 104 € 1 752.50 € 883 €	<b>1 502.50 €</b> <b>2 552 €</b> <b>876.25 €</b> <b>441.50 €</b>	601 € 1 020.80 € 350.50 € 220.75 €	751.25 € 1 276 € 438.12 € 220.75 €	150.25 € 255.20 € 255.20 € /
	2 rue de la cour basse 08400 GRIVY-LOISY	Façade	Rénovation de 4 façades	3 829.21 € 8 874.79 € 9 635.32 € 7 818.72 €	3 829.21 € 8 000 € 8 000 € 7 818.72 €	<b>1 914.61 €</b> <b>4 000 €</b> <b>4 000 €</b> <b>3 909.36 €</b>	765.84 € 1 600 € 1 600 € 1 563.74 €	957.31 € 2 000 € 2 000 € 1 954.68 €	191.46 € 400 € 400 € 390.93 €
	32 rue d'Orthez	Façade	Rénovation d'une façade	6 270 €	6 270 €	<b>3 135 €</b>	1 254 €	1 567.50 €	313.50 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2026  
Et de sa publication ou notification le 05/01/2026

